

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le 20 janvier 2026, le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le *Règlement 993-26 modifiant le Règlement 793-16 établissant la tarification applicable pour différents services*.

Que ledit règlement soit déposé à mon bureau, à la mairie, 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 21^e jour de janvier 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte

Certificat de publication

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la loi, une copie de cet avis le 21 janvier 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 21^e jour de janvier 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte